

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 13 juin 2017

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 13 juin, a arrêté deux projets de délibération du Congrès ; adopté trois délibérations du gouvernement ; adopté 15 arrêtés et examiné 30 dossiers d'étrangers.**

### **1. Projets de délibérations du Congrès**

**Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant le renouvellement du groupement d'intérêt public du centre national de recherche technologique Nickel et son environnement et habilité le président du gouvernement à signer la nouvelle convention constitutive. > *voir communiqué détaillé « CNRT nickel et environnement ».*

**Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération afin d'accorder la caution de la Nouvelle-Calédonie pour 25 % du prêt passé par la compagnie Air Calédonie International avec un pool bancaire, soit pour 5 milliards de francs. Ce prêt, d'un montant total de 20 milliards de francs, permettra l'acquisition par la compagnie Aircalin de deux avions moyen-courrier A320neo et de deux avions long courrier A330neo. Cette opération s'intègre dans le cadre du renouvellement de la flotte d'Aircalin sur la période 2019/2021, pour un programme global d'investissement de 41,5 milliards de francs, financé par un autofinancement à hauteur de 28 % (11,5 milliards de francs), par un emprunt auprès d'un pool bancaire à hauteur de 48 % (20 milliards de francs), et par un apport des investisseurs fiscaux à hauteur de 24 % (10 milliards de francs). > *voir communiqué détaillé « Caution Aircalin ».*

## **2. Délibérations du gouvernement**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. pour trois affaires.

## **3. Arrêtés du Gouvernement**

### **Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé à la société MAP INTERNATIONAL l'agrément de commissionnaire en douane auprès du bureau des douanes de Nouméa port.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Cyrille Boschung chef de service adjoint de la promotion des filières et de la prospective à la direction des Affaires économiques (DAE).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a cofinancé à hauteur de 20 millions de francs des projets retenus dans le cadre du comité directeur du Fonds Pacifique du 3 février 2017.  
> *voir communiqué détaillé « Fonds Pacifique ».*

### **Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Victor Alonso directeur de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).

**Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de deux agents de la commission de régularisation de l'énergie (CRE) pour une mission d'expertise qui aura lieu sur le territoire du 19 au 27 juin 2017 (Audit ENERCAL).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie (ARTI-NC). Cet établissement public est dédié à l'affectation du produit de la TGC pendant la marche à blanc et à la gestion des remboursements de taxes à l'importation. Il est administré par un conseil d'administration composé de cinq membres, pour une durée de 5 ans, dont le membre du gouvernement en charge de la fiscalité et quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie, dont un élu du Congrès, désignés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Eole Yaté à décaler la date de mise en service de la centrale de production éolienne de 20 400 kilowatts sur Yaté, initialement fixée au 13 mai 2018. Elle a été reportée au 13 février 2019 pour la. Pour mémoire, l'autorisation d'exploiter délivrée n'est plus valable si l'installation n'a pas été mise en service dans un délai de quatre ans à compter de la date de délivrance de l'autorisation d'exploiter. À ce jour, les études techniques sont finalisées, les entreprises qui réaliseront le chantier ont été retenues en décembre 2016 et les partenariats financiers en place. Les discussions avec les clans voisins, préalables nécessaires à la réalisation de ce projet, ont pu aboutir le 22 mai 2017 par la signature d'un accord.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation applicable au 3e trimestre 2017.

**Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au concours sur titres avec épreuve pour le recrutement d'auxiliaires puéricultrices de Nouvelle-Calédonie. Par un arrêté du 18 avril 2017, deux concours sur titre pour le recrutement de trois auxiliaires puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ont été ouverts. Afin de respecter les conditions d'application de la loi du pays du 19 décembre 2016 sur l'emploi local, les trois postes sont répartis comme suit : 2 postes au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour des techniciens de laboratoire de Nouvelle-Calédonie pour y ajouter deux postes supplémentaires pour le centre hospitalier du Nord.

### **Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de publier la liste officielle des professionnels exerçant des activités de tatouage, maquillage permanent ou piercing ayant effectué leur déclaration et de marquer d'un code couleur les salons en fonction des résultats de l'inspection d'hygiène : vert pour des conditions sanitaires favorables, jaune lorsque les conditions d'hygiène sont à améliorer et rouge lorsqu'elles sont mauvaises. Cinquante-huit professionnels se sont déclarés à ce jour à la DASS, dont quatorze pour le perçage du lobe de l'oreille, onze pour la pratique du maquillage permanent, sept pour le piercing et trente-deux pour le tatouage. > *Voir communiqué détaillé « Règlements tatouage ».*
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le transfert et l'ouverture du laboratoire d'analyses de biologie médicale du centre hospitalier territorial Gaston Bourret (CHT).

### **Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2017 du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) à la somme de 116,4 millions de francs en dépenses et recettes de fonctionnement, 11,4 millions de francs en recettes d'investissement et 7,8 millions de francs en dépenses d'investissement.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition de la commission de surendettement des particuliers en Nouvelle-Calédonie sur la base de sa composition antérieure. Depuis le transfert de la compétence relative au droit civil intervenu le 1er juillet 2013, le législateur calédonien est désormais compétent au titre du droit civil pour fixer les règles relatives au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et celles de l'organisation et du fonctionnement de la commission de surendettement des particuliers. Tant que le Congrès n'en aura pas disposé autrement, la Nouvelle-Calédonie, dans l'exercice de cette compétence, demeure régie par les dispositions du décret relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement. Le principe de la permanence des normes implique le maintien du rôle de la commission mais celle-ci doit maintenant être présidée par le président du gouvernement et la nomination de ses membres relève du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Cette nomination a pour objectif de permettre à la commission de se réunir rapidement afin de pouvoir examiner les situations de particuliers, notamment ceux en situation d'urgence. Elle n'implique pas de charge supplémentaire pour la Nouvelle-Calédonie, car le transfert de charge n'interviendra qu'après aboutissement du processus d'évaluation du droit à compensation afférent au transfert. Une commission consultative d'évaluation des charges sera organisée au cours du second semestre 2017.

**Secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions pour un montant de 834 320 F aux associations Graines de Vies et UPPE – CFP :
  - 300 000 francs à l'association Graines de Vies pour l'organisation d'une formation « animateur en éducation émotionnelle » destinée aux professionnels animant des groupes d'enfants, d'adolescents ou d'adultes (formation permettant aux professionnels de promouvoir le bien-être dans le cadre de leur activité professionnelle),
  - 534 320 francs à l'Union des professionnels de la petite enfance pour la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du CAP Petite enfance de huit candidates.

\*            \*  
                 \*

**Divers :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur deux demandes de visa de long séjour et trois avis favorables sur des demandes de carte de résident permanent. Il a émis 25 avis favorables sur des autorisations de travail dont 7 concernent les projets miniers.